

Annexe 13

Annexe XX – Formulaire constituant le rapport de contrôle de la prestation citoyenne tel que visé à l'article D.204, § 2, alinéa 2

Je soussigné,

.....

.....

représentant l'organisme d'encadrement

.....

.....

désigné par le fonctionnaire sanctionnateur

.....

dans sa décision du

.....

.....

ayant pour objet la prestation citoyenne prononcée à charge du contrevenant

.....

.....

.....

.....

atteste par la présente :

- que la prestation citoyenne n'a pas été exécutée conformément aux modalités et conditions déterminées à savoir que :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
- que la prestation citoyenne n'a pas été exécutée complètement endéans le délai d'un an à partir de la date de notification de la décision du fonctionnaire sanctionnateur du, notifiée le
.....

- que la justification avancée par le contrevenant est la suivante

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait le à
.....
Signature du représentant de l'Organisme d'encadrement :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 juin 2022 visant à assurer la mise en œuvre du décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale.

Namur, le 2 juin 2022.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du Bien-être animal,

C. TELLIER